

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20240213-202402D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt quatre

En exercice : 9

Le 13 février à 20 heures 00

Présent : 9

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Votants : 9

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mme Cindy CHARLES, Mr Jérôme VRAY, Mr Frédéric GRANDPIERRE conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mr Frédéric GRANDPIERRE

Objet : Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Vu le décret du 25 mai 2020 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles élémentaires maternelles et élémentaires primaires publiques.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de donner son avis pour le maintien du rythme à 4 jours à savoir : de 8 h 45 à 12 heures et de 13h30 à 16 h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les 3 années à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le maintien de ce rythme scolaire pour les 3 années à venir réparti comme suit : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 35 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 15

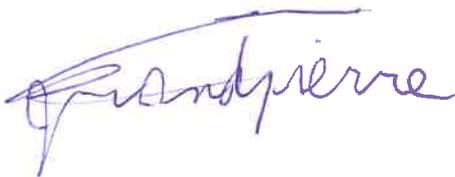
ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 13 février 2024

Le secrétaire de séance

Mr Frédéric GRANDPIERRE



Le Maire

Christelle MASSON

